



Quelles solutions de financement pour suivre nos formations ?

Au titre de son activité d'organisme de formation, l'Agence CLAIE n'assure pas uniquement l'animation des sessions de formation. Nous sommes aussi là pour vous renseigner, vous conseiller et vous accompagner dans la recherche de financement de votre projet de formation.

Les salarié(e)s, les professionnel(le)s en recherche d'emploi et les bénévoles disposent toutes et tous d'un droit à la formation continue. Selon votre situation, voici quelques éléments d'information :

Vous êtes salarié(e) :

Vous bénéficiez d'une ouverture de droit dans le cadre du plan de formation de votre entreprise, et ce, même si vous êtes en contrat aidé.

Pour les entreprises adhérentes à UNIFORMATION, une prise en charge directe est prévue par l'OPCA, sans nécessité pour la structure de faire une demande de financement préalable.

→ Prenez contact avec votre employeur, et vérifiez votre OPCA.

Vous êtes agent(e) de la fonction publique territoriale ou d'Etat :

Les parcours de formation sont gérés par la collectivité ou le service de l'Etat qui vous emploie.

→ Prenez contact avec la personne responsable des formations du personnel.

Vous êtes demandeur d'emploi :

Il existe plusieurs possibilités de prise en charge, dont l'Aide Individuelle à la Formation.

→ Demandez plus d'information à votre conseiller(ère) Pôle-emploi*.

**Si aucun financement n'apparaît disponible pour financer votre formation, vous avez la possibilité de vous inscrire à titre individuel. L'Agence CLAIE peut alors proposer la mise en place d'un tarif adapté correspondant à 50% du tarif normal. Ce tarif adapté peut également faire l'objet d'un règlement échelonné.*

Vous êtes bénévole / étudiant / en service civique :

L'Agence CLAIE a prévu des tarifs adaptés à votre situation.

→ Contactez-nous directement.

Pour les bénévoles :

Selon certains critères, les bénévoles régulièrement impliqués dans le fonctionnement d'une association des Alpes-Maritimes peuvent bénéficier gratuitement de formations dispensées dans le cadre du Fonds de développement de la vie associative (FDVA), financé par la DRJSCS.

→ Prenez contact avec l'APPASCAM si vous souhaitez en savoir plus.

Pour les personnes en services civiques :

Une prise en charge peut être assurée par le service de l'Etat, Direction départementale de la cohésion sociale, Mission jeunesse, sport et vie associative, qui gère les services civiques.

→ Prenez contact avec l'organisme qui vous accueille, et vérifiez auprès du service de l'Etat.

Vous ne trouvez pas de financement ?

N'hésitez pas à nous contacter nous nous efforcerons de trouver une solution adaptée à vos besoins.

NB : Les délais de traitement des dossiers de financement varient en fonction de chaque situation, il est donc conseillé d'anticiper au mieux votre demande de formation.

Agence CLAIE, 6, rue Penchienatti 06000 Nice - N°SIRET: 421 379 413 00063

Tél : 04 92 07 19 22 – fanny@claie06.fr - www.agence-claie06.org

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.06.07041.06 auprès du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. »